primer le budget des cultes. La thèse n'est pas soutenable.

Nous ignorons, si le Conseil municipal met, autant que l'assure la *Dépêche*, de la mauvaise volonté dans la reconstruction. Nous savons que les cléricaux lui tiennent de bonne volonté que chez ceux qui leur obéissent.

Mais, nous disons que la Ville a dans la question de l'église Saint-Sauveur des droits à maintenir et qu'elle trouvera pour l'aider à les faire prévaloir tous ceux qui placent les prérogatives municipales avant les intérêts des catholiques.

La question de l'octroi

Le Conseil municipal de Paris a décidé de consulter les électeurs, par voie de referendum, sur la question de savoir s'il y a lieu de supprimer les octrois, et par quels nouveaux impôts on les remplacerait.

On sait que les taxes de remplacement fixées par la nouvelle loi sur les octrois sont : l'augmentation des droits sur l'alcool et des taux des licences des débitants, des taxes sur les vins en bouteille, les chevaux, les mulets, les voitures, les automobiles, les billards, les cercles et les chiens, et, enfin, de nouveaux centimes additionnels, mais pas plus de vingt.

La *Dépêche* demande que les électeurs lillois soient consultés de la même façon que ceux de Paris. Nous ne nous opposons pas à ce referendum. Toutefois, il nous paraît nécessaire que le Conseil municipal étudie et élucide la question, qu'il la discute et formule ses propositions.

Ce sont ces propositions que l'on soumettrait à l'approbation ou au rejet des électeurs. Il ne faut pas, en effet, que sous prétexte de referendum les élus se dérobent à la mission qui leur incombe et se dispensent d'avoir une opinion sur les plus importantes questions comprises dans leurs essentielles attributions.

Mouvement judiciaire

M. Prudhomme, substitut à Lille, est nommé juge au même siège. Il est remplacé par M. Hirsch, substitut à Douai.

M. de Beaulieu, avocat, est nommé juge suppléant à Lille.

Ces trois magistrats ont été installés dans leurs nouvelles fonctions hier matin, toutes chambres réunies.

Le drame de la rue Nationale

La vie d'Henri Dufort le triste héros du drame de la rue Nationale est un véritable roman. C'est ainsi qu'en 1892 après sa condamnation il s'établit dentiste à Bordeaux. Entre temps il épouse en Angleterre une fille adultérienne, le père (*pater is est quem nuptial demonstrant*) ayant refusé son autorisation.

A son retour la brouille s'étant mise dans le ménage, Dufort quitte sa femme et place la dot qu'il avait reçue de l'amant de la mère 30,000 francs dans une maison de commerce. C'est alors qu'il devient voyageur. On sait le reste.

Le crime de la rue Colbert

L'ordonnance de non-lieu rendue en faveur de Sabion n'a pas clos l'instruction. Et cette mystérieuse affaire continue à mettre en ébulition certains cerveaux, qui sont tentés d'imputer à des malfaiteurs qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler, l'assassinat de Mme Plaisant.

C'est ainsi qu'il y a quelques jours, M. Plaisant reçut la visite d'un M. S..., ouvrier peintre qui vint lui annoncer qu'il croyait avoir trouvé en la personne du nommé Blumenthal actuellement détenu pour vol à la prison de Douai l'assassin de sa mère.

Ainsi que le parquet le lui avait conseillé, M. Plaisant renvoya le policier amateur à M. Broigne, chef de la sûreté qui, quoique n'ayant aucune confiance dans la nouvelle piste indiquée, n'en reçut pas moins la déposition et la transmit au parquet, qui jugera s'il y a lieu de diriger des recherches dans ce sens.

Encore une tentative de suicide

C'est une épidémie de noyade

Dans notre numéro d'hier, nous avons enregistré deux tentatives de suicide, dont une suivie de mort.

Hier matin, une jeune fille a tenté de renouveler l'exploit qui avait si mal réussi à l'un de ses prédécesseurs.

Vers six heures et demie, Léonie Schokkaert, varouleuse, âgée de seize ans, demeurant 12, rue Maugré, s'est jetée dans le canal boueux et empuanté de la Basse-Deûle, à la hauteur de la rue St-Joseph.

Un passant, M. Théophile Mathieu, ouvrier tonnelier, à la manufacture des tabacs, qui avait suivi ses mouvements, se jeta courageusement à l'eau, et eut le bonheur de ramener à la rive la jeune désespérée, que l'on conduisit au poste du 2e arrondissement où M. le docteur Delmotte lui donna ses soins.

La jeune fille, dont les idées se sont trouvées rafraîchies par ce bain froid, promit de ne plus recommencer.

Ce sont, parait-il, des chagrins tout intimes qui l'ont poussée à cet acte de désespoir.

Accident

Hier matin, vers 11 heures et demie, le jeune Edouard Foulon, âgé de 5 ans et demi, sortant de l'école rue Saint-Gabriel, s'est, en jouant, précipité sur une voiture en marche, appartenant à M. Duflon, boulanger.

Il ne s'est fait heureusement que de légères blessures près de l'œil gauche.

LE NORD

DOUAI

L'industrie à Douai. — Une très importante mégisserie va se fonder à Douai, près du peignage de laines de MM. Delattre frères. Les travaux de construction doivent commencer dans huit jours.

L'affaire, fondée au capital de 500.000 fr. est commanditée par un groupe de grands industriels de Roubaix et de Tourcoing. Elle est susceptible de prendre rapidement une très grande extension.

La mise en activité de l'usine aura lieu dans le 2e semestre de l'année courante. Pour commencer, la mégisserie occupera 150 ouvriers.

Arleux. — La gendarmerie a arrêté les époux Joseph Fresnoy-Bacquet, journaliers, prévenus d'avoir causé la mort de leur petite fille, âgée de deux ans, par les mauvais traitements qu'ils lui ont fait *subir et par un manque absolu de soins les plus élémentaires.*

Les inculpés protestent de leur innocence, déclarant être victimes de mauvais voisins.

Marchiennes. — La ville de Marchiennes organise pour le dimanche 1er mai 1898, un grand festival d'harmonies, fanfares, orphéons, trompettes et clairons. 1000 francs de primes en espèces seront tirées au sort.

VALENCIENNES

Agression. — Plainte a été déposée par Marie-Louise Dandois, journalière, rue Pater, 38, contre Léon Vincent, tourneur, rue de Lille, 84, qui dimanche soir, l'aurait terrassée et rouée de coups, alors que revenant du bal Lafleur, elle traversait les terrains du démantèlement. Une enquête est ouverte.

LE CRIME D'ONNAING

Deux personnes habitant Onnaing ont été entendues hier matin par M. le juge d'instruction. — Ces deux femmes étaient venues, croyons-nous, pour témoigner au sujet d'un propos attribué à la femme Mascret qui l'aurait tenu dans une ferme en allant chercher du beurre. Voici de quoi il s'agit :

La femme Mascret aurait dit à peu près en ces termes : « Si je ne parle pas, c'est dans l'intérêt et pour l'honneur de mes enfants. Quels que soient les torts de mon mari envers nous, je ne veux pas qu'il puisse être dit que le père de mes enfants est un criminel. » Ce propos a été *démenti depuis. Nous ne savons si ces* femmes ont pu en affirmer l'authenticité.

La présence de la femme Mascret a été constatée aussi presque en même temps dans le quartier du tribunal ; on avait cru tout d'abord qu'elle était aussi convoquée au cabinet de M. le juge d'instruction ; mais il n'en était rien.

Jeudi dernier, Mlle Mascret, qui venait apporter à manger à son père à la prison, était très entourée à la gare de Valenciennes, et affirmait que son père était inculpé innocemment.

En attendant, M. Mascret est relevé de ses fonctions de chef de gare; son successeur sera installé à bref délai et est actuellement désigné.

Depuis l'arrestation, l'intérim était fait par M. Dangréau, de Quarouble.

Vieux-Condé. — *Commencement d'incendie.* — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Augustin Moulin, cultivateur, maître maçon à la *ferme des Fontinettes. Un lit et la literie ont été* détruits. Perte, 130 francs. Il y a assurance pour 8,000 francs.

Trith-le-Poirier. — *Accident.* — Jeudi, vers cinq heures et demie du soir, un accident assez grave s'est produit au passage à niveau du Poirier.

Trouvant la barrière ouverte, Henri Pleuchard, garçon brasseur chez M. Duronsoy, d'Aulnoy, qui conduisait un camion attelé de deux chevaux, s'engagea sur la voie ferrée. Au même instant arrivait à une assez grande vitesse un train de marchandises qui renversa l'attelage. L'un des chevaux fut tué, l'autre blessé assez grièvement. Le conducteur en a été heureusement quitte avec quelques contusions sans gravité.

Hasnon. — Un bal organisé par la jeunesse de la commune aura lieu le dimanche 26 janvier 1898, dans les salons de M. Deleurence. Grand'Place.

Saint-Amand. — Le sieur Alphonse Coquelet, 57 ans, jardinier et cabaretier, rue de Valenciennes s'est pendu dans sa remise.

Mort subite. — M. Dietrich Juniet de St-Amand, était venu passer quelques jours chez ses oncles, brasseurs à St-Rémy (arrondissement d'Avesnes).

Mercredi, il invita le fils d'un des garçons brasseurs de ses oncles à aller prendre une chope à l'estaminet où ils se rendirent tous deux ; il avait à peine absorbé une gorgée de bière lorsqu'il s'affaissa près du comptoir. Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, on n'a pu relever qu'un cadavre.

Les funérailles de M. Juniet ont eu lieu vendredi à St-Rémy, d'où le corps a été transporté à Saint-Amand pour y être inhumé.

Denain. — A la grande satisfaction des habitants du hameau de la Bacquerie, une école mixte vient d'y être ouverte par la municipalité. Les enfants qui ne pouvaient guère fréquenter l'école que l'été sont assurés maintenant d'un enseignement continu.

— Par les soins de la municipalité, les enfants nécessiteux des écoles primaires et maternelles ont reçu des galoches, des bas, des chaussons et des bérets.

CAMBRAI

Disparition d'une fillette
A SAINT-AUBERT

Une jeune fille de quatorze ans, nommée Marie Balacque a disparu du domicile de ses parents depuis mardi 4 janvier, pendant que son père était allé chercher du tabac.

Voilà le signalement de la fillette: taille environ 1 m. 40; cheveux blonds; elle était vêtue d'un jupon noir, corsage gris, fichu rose, bas noirs, souliers Molière.

Seclin. — La société colombophile « L'Union Seclinoise » informe les amateurs colombophiles qu'elle organise une grande exposition de pigeons-voyageurs, le dimanche 16 janvier courant, au siège de la société, chez M. Soufflet, 5, rue Notre-Dame.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ch. V..., secrétaire de la société.

AVESNES

Bavay. — *Création d'un réseau téléphonique.* — Les personnes que la création d'une cabine téléphonique au bureau de poste de Bavay, peut intéresser, sont priées d'assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 16 courant, à quatre heures du soir, dans une des salles de la mairie de Bavay.

DUNKERQUE

Victime de la tempête. — Le sieur Cousin qui avait disparu au cours de la dernière tempête vient d'être retrouvé dans le canal de Bergues à la hauteur du pont du chemin de fer de Furnes.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Un infanticide aux Brebis

Mardi dernier, un ouvrier mineur de la fosse numéro 2, des mines de Béthune, en revenant de son travail vers trois heures de l'après-midi, a trouvé dans les champs, sous une touffe de gazon, le cadavre d'un nouveau-né du sexe masculin. La gendarmerie est descendue jeudi aux Brebis et a arrêté la fille Victorine Gosselin, habitant les corons des Brebis.

Hénin-Liétard. — L'Harmonie municipale donnera son banquet annuel le dimanche 23 janvier dans le salon de l'hôtel Lompret.

— Les jeunes gens de la classe 1897 sont invités à se présenter à la mairie d'Hénin-Liétard, dans le courant de cette semaine, pour signer les tableaux de recensement, donner une page d'écriture, et désigner l'arme dans laquelle ils désireraient servir.

Libercourt. — On nous dit merveille de la soirée récréative que M. Bocquet, instituteur à Libercourt, organise pour le dimanche 16 courant, en faveur du cours d'adultes.

Les éléments dont il dispose lui assurent une réussite certaine.

Ce sera un vrai régal pour les habitants de cette localité et des environs d'entendre cette réunion d'artistes de tous les genres et parmi lesquels MM. Lonchamp et Travo, de Lille; Coulon et Lorthiois, de Carvin, qui prêtent si généreusement leur concours dans toutes les fêtes de bienfaisance.

Lens. — M. Vincent, sous-chef de gare à Hénin-Liétard, vient d'être nommé avec avancement sous-chef de gare à Lens, en remplacement de M. Gruyelle, promu sous-chef principal à Fives-Lille. Félicitations à ces deux agents du Nord qui méritent bien l'avancement dont ils sont l'objet.

— M. Jean-Baptiste Grincourt, cultivateur ancien conseiller municipal de cette ville est mort samedi matin. La date des funérailles n'est pas encore fixée.

— Nous recevons la communication suivante ;

En raison de la grande affluence d'étrangers qui assisteront aux obsèques de M. Bollaërt agent-général des mines, le Maire de la ville de Lens invite ses concitoyens à faire exceptionnellement *Lundi prochain* au lieu de mardi, le balayage dans les rues ci-après : *rues de la Gare, Gambetta, Thiers, de la Paix, du Chateau, Grande Place, porte d'Arras, et Boulevard des Ecoles.*

— Les indigents sont informés que la famille de M. Bollaërt leur fera faire une distribution extraordinaire de pains le luddi 10 janvier à onze heures du matin à l'hospice de Lens.

SAINT-OMER

Tentative de vol. — Il a été dressé procès-verbal contre le sieur Joseph D..., qui, voyant arrêtée, rue de la Manutention, la voiture d'un boulanger de Soilperwick, s'empressa d'y monter pour en enlever du pain. Surpris au moment où il était dans le véhicule, il fut empêché de mettre son projet à exécution.

Ardres. — Le nommé Ramsay, Adolphe Hippolyte, âgé de 52 ans, né à Boulogne-sur-Mer et se disant marchand ambulant a été mis en état d'arrestation pour rébellion envers la gendarmerie et mendicité.

Cet individu a déclaré avoir été condamné 18 fois.

BOULOGNE-SUR-MER

Un cas de choléra à Verlincthun

Un soldat du 148e, François Hanquez, venu de Sedan en permission chez ses parents, a été frappé subitement d'une indisposition dans un café. Ramené à son domicile, il succomba quelques heures après. Le docteur déclare que le malheureux jeune homme a succombé à une attaque de *choléra-nostras*.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 8 janvier 1898

Présidence de M. **Dassonville**, vice-président
Ministère public, M. **Honeix**, substitut.

LILLE

Détroussé par ses pairs. — Il y a six semaines le sieur Demeulenaere, ouvrier agricole, rentrait au Petit-Wasquehal, le gousset bien garni, ayant drainé quelque argent dans le Midi, où il était allé pour la saison des récoltes.

Pour fêter son retour, Demeulenaere offrit et s'offrit de nombreuses libations. Or, le 17 Novembre, deux de ses obligés, Jean-Michel Fruit, 36 ans, domestique de ferme à Flers, et Gustave Malfait, 24 ans, fraudeur de profession, ayant pris avec lui la route de Roubaix, l'assaillirent brusquement, le rouèrent de coups, le jetèrent dans le fossé, et l'ayant soulagé de sa bourse contenant 320 francs, ils prirent la fuite.

Fruit a été condamné à 8 mois de prison, et Malfait, qui est en fuite et de plus sous le coup d'un arrêté d'expulsion, à 13 mois de prison.

Un malfaiteur précoce.—Arthur Lepive, 19 ans, domicilié dans les meules de paille de la frontière, journalier ou plutôt fraudeur de profession a été condamné jeudi à un mois de prison pour vol d'un coq.

Il était poursuivi, hier, pour vol : 1° de 80 francs et d'une chemise, commis le 10 octobre à Chéreng, au préjudice du sieur Pierre Carotte ; 2° de 5 paires de pantoufles, 1 paire de galoches, 1 paire de bottines, et du café, commis le 3 novembre, au préjudice du sieur Demouvaux, messager à Ascq ; 3° de 2 casquettes et des œufs au préjudice du même, le 8 novembre ;

4° d'un litre d'amer, en octobre, et d'un litre d'absinthe, le 27 septembre, à Sailly, au préjudice des époux Vandenkerkof ; 5° de deux jambons et deux foulards, le 7 novembre à Templeuve (Belgique), au préjudice du sieur Gale ; 6° de quatre paquets de tabac et deux paquets de cigarettes, le 17 novembre à Templeuve, au préjudice du sieur Rotteleur ; enfin, 7° de tentative de vol, à Chéreng, chez sa tante Wicart.

Le défilé des témoins était digne du crayon de Forain ; ils n'étaient pas moins de vingt et un.

Presque tous venaient affirmer que le lendemain d'un vol, Lepive leur avait offert en vente précisément les objets volés.

A chacun d'eux Lepive, qui nie tout uniformément à tort et à travers, répond que les objets offerts venaient de Belgique : il a sur la géographie des notions incomplètes. On a retrouvé les galoches et les pantoufles sous les bottes de paille où il se blotissait la nuit. La bonne du débit de tabac où il se chargeait en Belgique, l'a vu dans la chambre au moment du vol chez Rotteleur, et a retrouvé le paquet qu'il n'avait pas eu le temps d'emporter : il nie néanmoins avec indignation.

M° Drillon est parvenu à le faire acquitter du premier et du dernier chef, les deux plus importants : le vol de 80 fr. et la tentative de vol. Pour le reste, il a appelé sur Lepive l'indulgence du tribunal, invoquant sa résolution de s'engager et de se réhabiliter dans les bataillons d'Afrique. Lepive a été condamné à 8 mois de prison. Dans le silence du juge, cette peine se confond avec celle prononcée jeudi.

AUTRES AFFAIRES

Le Tribunal a condamné Victor Leduc, 41 ans, journalier à Roubaix, à 8 jours de prison et 5 fr. d'amende pour rebellion, outrages et ivresse ; Gilles Lœckx, 62 ans, dresseur de chiens à Roubaix, à *6 jours et 5 fr.*; *Bernard Mullier, 18 ans*, journalier à Lille, à 6 jours avec sursis ; Achille Pavie, de Loos, à 8 jours de prison pour le même délit ; ce dernier a été acquitté sur le chef de coups aux enfants présents pour lequel il était aussi poursuivi.

Emile Deffrenne, 27 *ans, de Roubaix, et Henri* Merlin, 27 ans, de Croix, à 3 mois et 500 fr. pour fraude ; Charles Dewille, 17 ans, tisseur à Armentières, à 500 fr. d'amende pour le même délit et à être enfermé jusqu'à 20 ans dans une correction.

Arthur Staelens, 31 ans, peintre à Roubaix, à 8 jours et 500 francs pour fraude et à 8 jours de prison sans confusion avec les précédents pour bris de clôture en arrivant au violon.

Edmond Vervack, 21 ans, plafonneur à Roubaix, demeurant chez le sieur Dekeyser, 13, rue de la Barbe d'Or, à Roubaix, à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende avec sursis, pour outrage public à la pudeur sur la personne d'une fillette de la maison, âgée de 10 ans, délits commis en guise de souhaits de nouvel an.

Marie Coornaert, de Roubaix, par défaut, à 15 jours de prison, 25 fr. d'amende et déchéance des droits mentionnés à l'art. 3 de la loi de 1873, pour ivresse en récidive ; Eugène Duflot, 20 ans, menuisier à Loos, à 16 jours avec sursis pour violences ; Louis Desreumaux, 17 ans, de Lompret, à 16 francs avec sursis, pour avoir tiré un corbeau sans permis; Edouard Quakelbeur, d'Halluin, qui fait défaut, à 2 mois de prison, pour escroquerie au préjudice de M. Devos, fabricant de savons rue de la Montagne; Jules Debacq, de Lille, à 24 heures de prison, par défaut pour vol.

Remis à leurs parents Auguste Bennelle, 13 ans Charles Lepaille, 11 ans, et Jules Carton, 13 ans, de Lille, coupables d'avoir pénétré dans l'enceinte du chemin de fer pour y voler du charbon.

Tribunal Civil de Lille

Le tribunal civil a tenu le 8 janvier à midi, sous *la présidence de M. Paul, président, assisté de MM.* Martin et Dassonville, vice-présidents, une audience solennelle pour l'installation de M. Prudhomme, juge et de M. Hirech, substitut, en présence de tous les juges et membres du Parquet.

Après les réquisitions de M. Fournez, procureur de la République, et la lecture des arrêts de la Cour d'Appel de Douai, constatant les prestations de serment, MM. Prud'homme et Hirsch ont pris leur place sur le tribunal.

Lecture a été donnée ensuite du décret conférant à M. Lemaire les fonctions de juge d'instruction.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre (Hippodrome) — Jeudi 13 janvier 1898. (*Bureau à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 heures.*

Représentation extraordinaire.

HANSEL & GRETEL

conte lyrique en trois actes et cinq tableaux.

Trucs et décors nouveaux. — A la demande générale. — On commencera par le grand succès

PAILLASSE

drame lyrique en trois actes.

Orchestre sous la direction de M. de la Fuente.

Prix des places : Loges et Fauteuils, 4 fr. — Pourtours, 2 fr. 50 — 1res Galeries, 1 fr. 75 — 2es Galeries, 0 fr. 60.

Location pour toutes les places, chez M. Jubé, rue de la Gare.

Concert des Orphéonistes Crick-Sicks. — La Commission nous prie d'informer les sociétaires *qu'ils doivent être rendus à la Salle des fêtes*, aujourd'hui dimanche, à 3 heures 3/4, le concert, par suite d'un cas de force majeure, devant commencer à 4 heures très précises.

La tenue pour les choristes est l'habit noir, cravate et gants blancs avec l'insigne.

Voici le programme du Concert :

Première partie : 1. Les Orphéonistes Crick-Sicks. Les Proscrits, scène chorale (F. Gevaert) — 2. M. Gabriel Soulacroix, de l'Opéra-Comique. Air de la Coupe du Roi de Thulé (Diaz de la Pena) — 3. M. Paul Bazclaire, violoncelleste, 1er prix du Conservatoire de Paris. Concerto en la mineur (Goltermann) — 4. Mlle Milcamps, du Théâtre royal de la Monnaie. Air de Philémon et Baucis (Ch. Gounod) — 5. M. Letellier, grand premier comique du Théâtre de Lille. Les Célèbres, monologue (G. Feydeau) — 6. Mlle Milcamps et M. Soulacroix. Duo de la Flûte enchantée (Mozart).

Deuxième partie : 1. M. Paul Bazclairc, *a)* Andante du 1er Concerto (Davidoff) ; *b)* Grande valse (Widor-Delsart) — 2. M. Gabriel Soulacroix. *a)* Vieille Chanson de la basoche (A. Messager); *b)* Aubade (Tagliafico) — 3. M. Letellier. Le Sous-Préfet aux champs, conte choisi (A. Daudet) — 4. Mlle Milcamps. *a)* Villanelle (Del' Acqua); *b)* Mignarde (id.) — 5. M. Letellier. *a)* L'Invalide belge (E. Granier); *b)* L'Invalide de Marseille (id.) — 6. Mlle Milcamps et M. Soulacroix. Duo d'Hamlet (A. Thomas).

PETITE CORRESPONDANCE

Un dragon du 21e. 1° Oui, si vous avez une raison sérieuse à faire valoir; 2° Cela dépend de la raison à invoquer; 3° Remettre au capitaine une demande adressée au colonel. Bien entendu que s'il ne s'agissait que d'une question de convenance personnelle, le mieux serait de vous abstenir. — *Un lecteur assidu. Le Journal du cultivateur* à Péronne. — *A. L.* Pour vous renseigner, il vous faut nous donner vos nom, prénoms, lieu et date de naissance; ainsi que l'état civil de vos ascendants.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 8 Janvier

Naissances. — Marthe Vanoost, rue Jacquard — Marcel Lestienne, rue de la Perche — Lucien Labbens, rue Blanchemaille — Fernande Debal, rue de la Guinguette — Auguste Sonneu, rue Ste-Elisabeth — Albert Descamps, rue Delattre — Eléonore Vercauter, rue Marquisat.

Décès. — Evrard Scherpereel, 75 ans, rue de la Paix 37 — Catherine Castelain, 63 ans, rue du Tilleul 145 — Henri Vanoost, 14 mois, rue Jacquard — Jeanne Wacongne, 29 ans, rue Colbert 36 — Marie Souris, 34 ans, rue de La Bruyère 75 — Suzanne Morel, 2 ans, rue Fontenoy — Louise Demeyer, 77 ans, rue Ste-Eleuthère 24 — Jeanne Leclercq, 5 mois, rue d'Avelghem 109.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 8 Janvier

Naissances. — Gaston Vandenbulcke, rue de Menin — Jeanne Catteau, rue Chateaubriand — Cécile Duchatel, rue du Hallot — Marie Cailliez, sentier du Vert-Pré — Hélène et Laure Lamblin, rue de la Ferme.

Décès. — Céline Desurmont, 73 ans, rue de Gand 29 — Raymond Desnoulet, 14 mois, rue du Bois — Apolline Clarisse, 71 ans, Hospice général.

Promesses de mariages. — Entre : Pierre Lacotte, 26 ans, cocher et Camille Duterte, 22 ans, lingère — Camille Desurmont, 21 ans, magasinier et Hélène Duforeau, 18 ans, dévideuse — Gustave Vanprend, 34 ans, chef de bureau et Fernande Godron, 31 ans, couturière — Godfroy Kempencer, 21 ans, boulanger et Constance Vangrieken, 22 ans, tailleuse — Louis Delcourt, 21 ans, employé et Jeanne Grnart, 22 ans, bobineuse — Pierre Bossuyt, 20 ans, tisserand et Marie Vanmeeren, 22 ans, soigneuse — Jean Demeyère, 22 ans, débourreur et Rosine Vervandt, 21 ans, doubleuse — Auguste Vanderplaetsen, 29 ans, boulanger et Eulodie Vlieghe, 32 ans, couturière.

CAFÉ BELLE-VUE, Grande-Place, ROUBAIX

Hôtel-Restaurant (Réorganisation)

Consommations de 1er choix

Se recommande à l'attention de MM. les Voyageurs

Par suite d'installations nouvelles, l'ouverture du Restaurant se fera seulement le 8 janvier prochain — *Irrévocablement.*

Table d'Hôte à midi 1/2 et à 7 h. 1/2

Diners et Soupers à 2 fr. 25, comprenant :

1/2 bouteille vin blanc ou rouge, cidre ou bière
Potage, Hors-d'œuvre
2 plats de viande, légumes, desserts, fromage
Café, liqueurs.

Chambres confortables — Prix spéciaux pour MM. les Voyageurs.

Chambres meublées à Louer

Café, Hôtel-Restaurant **Belle-Vue**, Grand'Place **ROUBAIX.** n.o.

BRASSERIE UNIVERSELLE DE ROUBAIX

Dimanche 9 Janvier 1898 à 6 heures du soir et Lundi 10 à 7 heures

Grand Concert

Nouveaux débuts — Programme de famille

M. BALLEC, comique de l'Olympia de Bruxelles.

JONCS et CHARLEY, acrobates équilibriste de la Scala d'Anvers.

M. Paul HELMS, baryton, 1er prix du Conservatoire de Lille.

Les artistes paraîtront le dimanche de 7 à 8 h. et de 9 h. à 11 heures.

Entrée à 0.50 c. donnant droit à une consommation de 0.20 centimes.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 8 Janvier

Cuite 1er jet (cote offic.), ... à .. .. — 88° (cote com.) 28 25 à ...

SUCRE — Sucre cassé (cote offic.), 105 50 à ... — En pain n° 1 (cote offic.), 104.

BETTERAVE disponible. ...

Marchés de Paris

Du 8 Janvier

FARINES : 12 marques — Tendance baisse

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Janvier	60.65	60.50	4 premiers	59.85	59.70
Fevrier	60.45	60.35	4 de Mars.	59.40	59.15

MARQUE CORBEIL (clôture) : 66 —.

BLÉS. — Tendance baisse

Janvier	28.80	28.75	4 premiers.	28.35	28.15
Fevrier	28.80	28.60	4 de Mars.	28.10	28.05

SEIGLE. — Tendance calme

Janvier	17.65	17.65	4 premiers.	18 —	18.—
Février	18.—	18.—	4 de Mars.	18.15	18.15

AVOINE. — Tendance calme

Janvier	18.35	18.40	4 premiers.	18.95	18.90
Fevrier	18.70	18.65	4 de Mars.	19.10	19.15

HUILE DE LIN. — Tendance calme

Janvier	36.50	36.50	4 premiers.	37.25	37.25
Février	36.75	36.75	4 de Mai.	38.50	38.50

HUILE DE COLZA. — Tendance calme

Janvier	55.25	55.25	4 premiers.	55.25	55.50
Fevrier	55.25	55.50	4 de Mai.	55.50	55.50

SUCRES BLANCS. — Tendance calme

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	32.—	31.75	31.62
Février	32.12	31.87	31.87
4 de Mars	32.50	32.25	32.25
4 de mai	32.87	32.62	32.62
ROUX 88°	29.50		29.25
RAFFINES	102.50		102.50

ALCOOLS. — Tendance lourde

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture.
Janvier	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Février	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mars Avril	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4 chauds	42.25	42.—	42.—

DISPONIBLE (cote officielle) 42.

LE HAVRE, le 8 janvier 1898.

	COTONS	LAINES	CAFÉS
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Janvier 1898	36.75	112.—	37.50
Février	36 62	116.50	[illegible]
Mars	36.75	116.—	[illegible]
Avril	36 87	116.—	[illegible]
Mai	37.—	116 —	38.50
Juin	37.12	116.—	[illegible]
Juillet	37.25	116.—	38.75
Août	37.37	116.—	[illegible]
Septembre	37.44	116.—	[illegible]
Octobre	37.62	116.—	[illegible]
Novembre	37.75	116.—	[illegible]
Decembre	37.87	—.—	[illegible]
Tendance	souten.	calme	calme

FINANCES

Paris, le 8 janvier 1898.

Certaines valeurs continuent de monter alors que d'autres restent stationnaires ou même baissent un peu par suite de réalisations de bénéfices. Des ventes au comptant font perdre quelques centimes au 3 0/0 à 103.22.

Le 3 1/2 0/0 fait 107.37.

Nos institutions de crédit sont l'objet de nombreuses négociations.

Le Crédit Foncier consolide son cours de 668.

Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 822.

Le Comptoir National d'Escompte 592.

La Société Générale 545.

Bec Auer 800.

Bonne tenue de l'action d'Héraclée à 615 fr.

L'action l'Incroyable est demandée à 195 fr. 50.

L'obligation de la Compagnie auxiliaire des Chemins de fer à 135 fr. rapporte 10 fr. soit 8 0/0.

Les garanties spéciales des dîmes des provinces desservies assurent un bon courant de transactions sur les obligations de Smyrne-Cassaba nouvelle à 376 fr. et Salonique-Constantinople à 283 fr.

Obligation de la Compagnie de Voitures l'Urbaine se maintient à 445 fr.

La Société le Home Decor est constituée pour la décoration intérieure des appartements, au capital de 2 millions de francs, divisé en actions de 500 francs, expédiées aux souscripteurs contre envoi du premier quart de 125 francs, au siège social, 172, quai Jemmapes.

Chemins de fer français fermes.

Derniers cours

3 0/0, 103.30 — 3 1/2 0/0 107.33. — Crédit Foncier 667.00. — Comptoir National d'Escompte, 592.00 — Crédit Lyonnais, 824. — Société Générale, 545.00.

BOURSE DE LILLE

Du 8 janvier 1898

Actions, Banques et diverses

Léon Brouta et Cie (anc. Delgutte et Cie (a. 500 220 fr. r.), 910 ex-c.

Forges et hauts-fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) p., 700.

Obligations diverses

Chemins de fer économiques du Nord, 1re série, bleu-vert, 4 p. 0/0, r. à 500, 506. — Id. 2e série, carmin-lilas, 4 p. 0/0, r. à 500, 506.

Charbonnages (actions)

Aniche le 1/12 n., 12995 — Anzin le 1/100 de denier n. 5485 — Azincourt et fours à coke du Nord (parts), p. 830 — Béthune (Bully-Grenay) p. 2710 — Bruay p., 1600. — Courrières p., 1870. — Douchy p., 965. — Escarpelle (Cie anon. act. 100 f.) p., 650. — Ligny-lès-Aire (Cie anon. 500 t. p.) p., 580. — Meurchin. act. 500 t. p. 1700 — Ostricourt (a. 500 t. p.) n., 600. — Vicoigne (a. 1000 t. p.) n. 21100.

Charbonnages (obligations)

Drocourt 94 (remb à 500) 512.
Drocourt 95 (remb. à 500) 512.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

Du 8 Janvier

Cote officielle de 4 heures ./°
Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote prec.	TYPE 1 Cote jour.	TYPE 2 qual. cour. Cote prec.	TYPE 2 Cote jour.	Peign. d'A Type A.G. Cote prec.	Peign. d'A Cote jour
Janvier	4 00	4 00	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Février	3 975	4 00	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars	3 95	3 95	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mars nouv.	..	..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Avril	3 95	3 95	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Mai	3 95	3 95	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juin	3 925	3 925	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Juillet	3 925	3 90	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Août	3 90	3 90	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Septembre	3 90	3 90	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Octobre	3 90	3 90	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Novembre	3 90	3 90	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Decembre	..	..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

Tendance : Soutenue

DETAIL DES VENTES

Type unique

Janvier	10.000	»	à 4.00
Février	15.000	»	à 4.00
Id.	10.000	»	à 3.975
Mars	5.000	»	à 3.95
Avril	5.000	»	à 3.95
Mai	5.000	»	à 3.925
Juin	5.000	»	à 3.925
Juillet	10.000	»	à 3.90
Septembre	5.000	»	à 3.90
Octobre	55 000	»	à 3.90

Total de la journée, 70.000 kil.

Echange en deport
10.000 Mars sur Octobre moins 0.05 cent.

IMPRIMERIE DUJARDIN ET Cie, RUE NATIONALE, 34 LILLE.

Le gérant : E. DUGARDIN.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 14

LE NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

PREMIÈRE PARTIE

Gaudriole l'avait connu sur les champs de courses. Ce fut le prince qui, dans un jour de décavation, lui proposa la *cambriole*, en se faisant fort de fournir des renseignements sur les villas bien montées.

Le bookmaker accepta l'offre, mais à condition de s'adjoindre un troisième, Maxillier, dit le *Masque*, un ancien copain de maison centrale, qui ne s'appelait pas plus Maxillier que le prince n'était prince.

Le *Masque*, de par sa force herculéenne, son audace, était le chef du trio. Aucune porte ne lui résistait. Dans ses mains, une pince-monseigneur accomplissait des merveilles. Avec lui, *pas besoin d'échelle pour atteindre une fenêtre.* On pouvait monter à deux sur ses épaules sans le faire plier.

Le prince écoulait la plus grande partie du butin. Il allait vendre les bijoux à Londres ainsi que les lingots provenant de l'argenterie. Il écoulait en Allemagne les objets d'art, par l'intermédiaire d'un brocanteur-receleur.

Le prince était un antiquaire de première force. Il se connaissait admirablement en peinture et avait en Amérique un correspondant à qui il se proposait d'expédier des tableaux de prix dont l'association espérait une centaine de mille francs. Par malheur, il faudrait attendre un an ou deux, la plupart de ces tableaux ayant été décrits dans une note de police communiquée à la presse.

Adrien ne l'avait pas interrompu une seule fois.

Gaudriole considéra ce silence comme un acquiescement.

— Bref, conclut-il, si tu as un bon coup à nous indiquer, ne te gêne pas. Connaîtrais-tu, par hasard, un château dont les propriétaires n'emportent pas l'argenterie en voyage, une de ces bonnes maisons où l'on reçoit du beau monde et où par conséquent les accessoires complètent le décor ?

Adrien soupira profondément.

Oui, il connaissait un château, une bonne maison où il aurait pu être si bien reçu, sans son passé, sans sa condamnation. Là, sa mère le pleurait. Là, son père, l'ancien ouvrier de la Villette, était devenu un personnage important et avait à ménager une honorabilité conquise par le travail, et Gaudriole l'entendit murmurer :

— Tant pis ! c'est la fatalité !

— Oui, vas-y, fit le bookmaker. Pas de scrupule. Dis-nous où est le magot. Nous irons l'emballer pour le *Lapin miraculeux.*

— Je n'ai aucun magot à vous indiquer, dit *Adrien. J'arrive de Sydney et c'est la première* fois que je viens à Paris.

— Tais-toi donc ! tu as encore l'accent faubourien.

— Ne comptez pas sur moi.

— Même si j'avais une part de gâteau à t'offrir : un beau billet de mille à gagner, en une nuit ?

— Je vous porterais malheur. En me prenant comme complice, vous seriez certains d'être pris.

— Il nous faudrait cette nuit un gaillard qui ait de bons yeux et de bonnes oreilles. Tu n'aurais qu'à faire le guet. Pas davantage ! Le prince répond de tout, excepté de l'imprévu. Un coup de sifflet est bientôt donné, et l'on décampe. C'est prudent, surtout avec le *Masque* que rien n'arrête, lui, et qu'il faut surveiller de près. Au moindre obstacle, il voit rouge.

Adrien se laissait glisser de nouveau sur la pente fatale. Et c'est l'amour, le plus noble des sentiments, qui lui donnait cette soif d'argent !

Pour quelques pièces d'or qu'on lui promettait comme part d'un butin problématique, il était prêt à retomber dans le gouffre où il avait tout perdu, même le droit de reprendre son nom et de dire à sa mère : « C'est moi, je suis vivant ! »

— Si nous prenions une rincette ? dit Gaudriole en versant un peu d'absinthe blanche dans leurs verres.

Adrien se souvenait que ses anciens complices l'avaient gorgé d'absinthe avant de l'emmener en expédition. Et il avait fait le guet pour eux et lui seul s'était échappé en donnant le coup de sifflet avertisseur !

Gaudriole acheva la préparation des deux rincettes.

— Tu ne fumes pas, mon petit Laroche ! Les cigares sont pourtant fameux. Ils viennent de chez le vieux et généreux général qui nous a fourni le rhum et la blanche. Tout à l'heure, nous filerons au *Lapin miraculeux. Je parlerai à Maxillier et je te présenterai au prince, qui* dînera avec nous.

— C'est donc pour cette nuit ? demanda Adrien.

— Oui.

— Où ?

— Ah ! ça, je te le dirai au dernier moment.

— Partons.

— A ta santé.

— A la tienne.

— A la nôtre. A la santé du *Lapin miraculeux* !

IV

A six heures du soir, quatre convives étaient attablés dans le sous-sol du *Lapin miraculeux* : Maxillier (dit le Masque), Gaudriole, le prince et Adrien.

En haut, la patronne, assistée d'Innocence, servait les clients.

De temps à autre, elle descendait, par la trappe, prendre les ordres de la bande. Quand elle se permettait de sationner au pied de l'échelle, dans l'espoir de saisir un bout de conversation :

— *Déripons*, la Cafarde, disait le Masque. Nous avons à *jacter* d'affaires qui ne regardent pas les femmes.

Elle remonta l'échelle sans se presser et ses gros yeux ronds se fixaient avec méfiance sur le nouvel embauché.

Adrien, à moitié ivre, écoutait sans dire un mot, le colloque de ses complices. Il mangeait à peine ; mais en revanche, il buvait sec et Gaudriole prenait soin de lui remplir son verre avant même qu'il fut vide.

— Alors, dit Maxillier au prince, tu es sûr que la case en question vaut la peine qu'on y aille faire un tour ?

— Sûr et certain, répondit le rastaquouère.

— Y a-t-il du *jonc* (or) et du *plâtre* (argenterie) ?

— Ça ne doit pas manquer.

— Des bijoux ?

— Je ne crois pas ; mais nous y trouverons des objets d'art laissés et vendus au nouvel acquéreur par un de mes anciens amis, un Mexicain très joueur et très aventureux qui est reparti chercher fortune dans l'Amérique du Sud. J'ai flairé tout particulièrement deux vases en émail, cloisonné de Chine, à panse sphérique, avec réserves repercées à jour.

— Es-tu sûr que le nouveau *probloque* (propriétaire) n'y perche pas ?

— Pas encore. Il l'a fait remettre à neuf et pourvu du matériel nécessaire au train d'un bourgeois ou d'une bourgeoise. Il la destine sans doute à quelque maîtresse chargée de le consoler d'un mariage antique et solennel.

— La *marmote* en a peut-être pris possession ?

— Pas encore.

— Qui sait ?...

— Puisque j'en viens ! Tu sais bien, beau masque, que je ne fais pas les affaires à la légère. Il n'y a même pas de domestique pour garder la maison. C'est un loueur de bateaux qui a les clés. Il y envoie coucher, la nuit, un de ses employés; mais ce dernier, qui est piston dans un bal de l'île de Beauté...

— Pas de *blases* ! (noms) interrompit Maxillier en désignant Adrien.

— Ce piston, reprit le prince, ne rentrera pas avant deux heures du matin. Le champ est libre. En somme, c'est une petite affaire : sept ou huit mille francs à ratisser, pas davantage ! Mais point de risques.

— Tu connais bien la cambuse ?

— J'y suis allé trois fois, cet hiver. Le Mexicain y avait installé Laure... Tu sais bien, Gaudriole, Laure chez qui...

— Pas de *blases !* répéta le Masque.

— J'ai joué au baccara en nombreuse et joyeuse compagnie, et, ce qui, pour nous, est présage de veine, j'y ai toujours gagné...

— Pas à être *noble* (connu), dit Gaudriole.

Le Masque se tourna vers ce dernier.

— Et toi, l'*aminche* (l'ami), sais-tu où trouver une barque, ce soir ?

— Parbleu ! Adrien et moi, nous irons décrocher ça à Saint-Maurice, devant le jardin d'un gros *pante* qui est retenu dans son appartement de Paris, par un accès de goutte.

— Bien ! fit le Masque, de l'air satisfait d'un général qui vient de donner ses ordres avant la bataille. Il me reste maintenant à causer à François Laroche.

Adrien se redressa. Lui aussi, il avait à parler au chef.

Tout son sang-froid lui revint pour soutenir l'attaque.

— François, dit le colosse, quand on prend un social, on est bien aise de savoir à qui on a affaire. Gaudriole ne t'a point caché qui nous étions. A ton tour de déballer ta marchandise.

— Rien ! repondit l'interpellé ! Gaudriole ne m'avait fait aucune condition avant ses confidences.

Le prince se hasarda à intervenir, malgré les regards courroucés du chef.

— Gaudriole a eu tort, dit-il. Quelle confiance pouvons-nous avoir dans un individu qui se cache même de ses amis ?

— Vous ! mes amis ! réplique Adrien, à qui l'ivresse retirait toute circonspection.

Une lueur rouge passa dans les yeux du Masque.

— Oui, Gaudriole a eu tort, répéta le bandit. Il nous fallait un *gonse* à moelle et non un *mignard* qui se permet de nous *chiner* à notre table.

— Je n'ai, dit Adrien, aucun droit de vous mépriser, puisque je suis votre complice. Vous me demandez mon aide pour cette nuit ; eh bien, je vous la promets. A une condition, c'est que, en cas de réussite, vous me donnerez, demain, un billet de mille dont j'ai besoin pour repartir à l'étranger où je suis certain de faire fortune. Il ne me manque que l'argent du départ. Est-ce clair ? Demain, je disparaîtrai, et vous n'entendrez plus parler de moi. Ça va-t-il ?

Le Masque parut se radoucir.

A suivre.